

*Présenté par l'Association
des CLD du Saguenay–Lac-Saint-Jean*

Commission sur le déséquilibre fiscal

Septembre 2001

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| • Un regard axé sur les conséquences | 1 |
| • Le portrait de la situation dans les régions ressources | 1 |
| • Le portrait de la situation au Saguenay–Lac-Saint-Jean..... | 3 |
| • Les problématiques des régions ressources | 6 |
| • Des mesures fiscales spécifiques aux régions ressources | 9 |
| • Un déséquilibre fiscal dans les mesures d'aide | 10 |
| • Arrimage canadien nécessaire | 11 |
| • Une aide fiscale amplifiée | 11 |
| • En guise de conclusion | 13 |

TABLEAUX

| | |
|---|----|
| 1 Des écarts de chômage entre les régions qui s'observent depuis de nombreuses années..... | 2 |
| 2 Des écarts significatifs (taux de chômage, en %)..... | 5 |
| 3 Des écarts de revenu et de chômage observés depuis de nombreuses décennies | 6 |
| 4 Évolution du nombre de jeunes âgés de moins de 30 ans..... | 8 |
| 5 Évolution du marché du travail des 15-29 ans | 9 |
| 6 Économies annuelles imputables au congé fiscal québécois de 10 ans et à un hypothétique congé équivalent au Canada | 12 |

GRAPHIQUES

| | |
|--|---|
| 1 Indice des disparités régionales de développement - 2000 | 3 |
| 2 Indice des disparités régionales de développement - 2000 (Saguenay–Lac-Saint-Jean) | 4 |
| 3 Poids démographique des blocs régionaux..... | 7 |

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les commissaires,

Il me fait plaisir de me présenter aujourd'hui devant vous, membres de la commission, pour vous soumettre la réflexion commune du réseau des Centres locaux de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean portant sur la question du déséquilibre fiscal entre le gouvernement du Canada et le Québec. Notre réseau regroupe le CLD du Fjord-du-Saguenay, le CLD Lac-Saint-Jean Est, le CLD Domaine-du-Roy et le CLD Maria-Chapdelaine.

UN REGARD AXÉ SUR LES CONSÉQUENCES

En guise d'introduction, permettez-moi de vous mentionner que les auteurs de ce mémoire n'ont pas la prétention d'être des experts de ce sujet vaste et complexe qu'est la fiscalité. Vous ne trouverez donc pas dans les lignes qui suivent d'opinion tranchée sur les causes fondamentales du déséquilibre fiscal entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Nous laissons à d'autres personnes, sans nul doute plus versées en la matière que nous, d'argumenter sur le sujet et de débattre de leurs points de vue. Il y a d'ailleurs fort à parier que les spécialistes de la question ont eux-mêmes des opinions divergentes sur les causes fondamentales du déséquilibre et nous vous laissons la tâche difficile de devoir trancher la question.

L'approche que nous avons plutôt privilégiée pour guider notre réflexion est celle d'acteurs majeurs de développement économique confrontés quotidiennement aux conséquences pratiques qu'entraîne ce déséquilibre fiscal sur une large partie de l'ensemble du territoire québécois, c'est-à-dire ces sept régions considérées comme faisant partie du groupe des régions ressources. Il s'agit du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Mauricie.

LE PORTRAIT DE LA SITUATION DANS LES RÉGIONS RESSOURCES

Ces régions forment un ensemble géographique et économique comportant des caractéristiques et des problématiques communes. Permettez nous à ce moment-ci de vous brosser un portrait de la situation économique particulière vécue par ces régions ressources en nous inspirant largement du document de Stratégie de développement économique des régions ressources publié conjointement par le ministère des Finances et le ministère des régions du gouvernement du Québec.

Depuis très longtemps, nous observons au Québec des écarts significatifs de chômage et de développement économique qui affectent particulièrement les régions qui exploitent et produisent les ressources naturelles.

TABLEAU 1

**DES ÉCARTS DE CHÔMAGE ENTRE LES RÉGIONS
QUI S'OBSERVENT DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES**

(taux de chômage, en %)

| | 1961 | 1971 | 1981 | 1989 | 2000 |
|---|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Régions ressources | 8,3 | 14,5 | 15,0 | 12,8 | 12,0 |
| Bas-Saint-Laurent et Gaspésie | 8,3 | 16,0 | 17,6 | 15,5 | 13,4 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 8,6 | 15,4 | 13,4 | 12,0 | 10,4 |
| Abitibi-Témiscamingue | 8,7 | 12,8 | 15,8 | 11,0 | 11,7 |
| Côte-Nord et Nord-du-Québec | 7,2 | 11,0 | 13,0 | 11,1 | 12,6 |
| Autres régions | 3,8 | 9,5 | 9,9 | 9,2 | 8,1 |
| Mauricie-Bois-Francs | 4,8 | 12,2 | 15,8 | 10,7 | 10,0 |
| Grande région de Québec | 3,7 | 8,7 | 10,6 | 7,4 | 8,7 |
| Estrie | 3,7 | 9,3 | 11,3 | 9,0 | 7,8 |
| Outaouais | 5,0 | 9,2 | 12,0 | 8,6 | 7,1 |
| Grande région de Montréal | 3,6 | 9,4 | 9,3 | 9,5 | 7,9 |
| Le Québec | 4,4 | 10,1 | 10,3 | 9,6 | 8,4 |
| Régions ressources en pourcentage des autres régions du Québec | 218 | 153 | 152 | 140 | 147 |

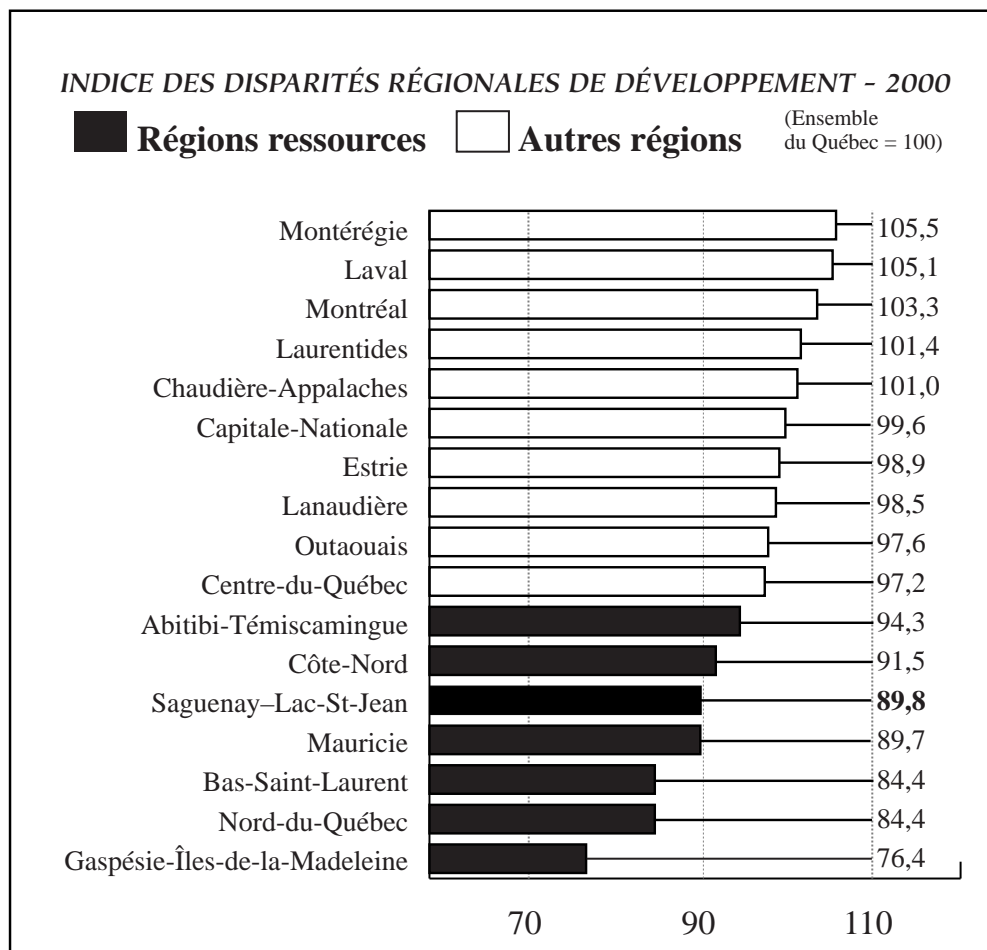
Sources : Office de planification et de développement du Québec et Statistiques Canada.

Comme le démontre le tableau qui précède, ce sont les régions ressources qui, historiquement, ont à la fois le taux de chômage le plus élevé et le taux d'emploi le plus bas au Québec. Ce dernier indicateur traduit notamment la capacité avec laquelle les économies régionales parviennent à procurer des emplois à leur population en âge de travailler.

Même si ces écarts de développement économique ont eu tendance à s'amoinrir au fil des années, ils demeurent encore bien réels et problématiques comme en fait foi le graphique suivant.

Pour pallier l'absence de données de PIB permettant d'évaluer le niveau relatif de développement économique de chaque région par rapport à la moyenne québécoise, un indice global a été construit en combinant les deux grands indicateurs économiques que sont le revenu personnel disponible per capita et le taux d'emploi de la population âgée entre 15 et 64 ans.

GRAPHIQUE 1



Sur la base de cet indice, nous remarquons que les sept régions ressources sont les régions qui continuent de se démarquer, en présentant un niveau de développement inférieur de 5 % ou plus à la moyenne québécoise. Les dix autres régions sont regroupées, quant à elles, dans un intervalle restreint de plus ou moins 5 % autour de la moyenne québécoise.

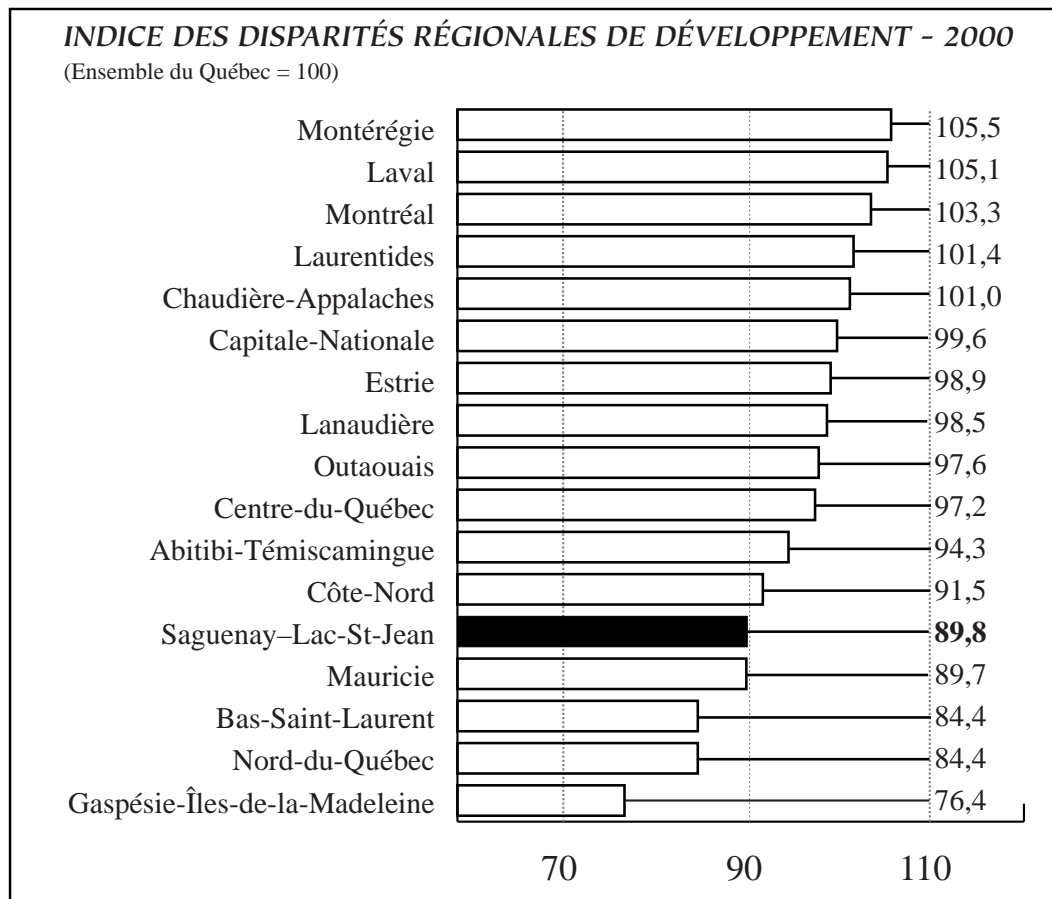
LE PORTRAIT DE LA SITUATION AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Je vous invite maintenant à regarder plus en détails la situation spécifique vécue par l'une de nos sept régions ressources, en l'occurrence la nôtre, celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean. À quelques statistiques près, ce même portrait pourrait être facilement transposé aux six autres régions ressources.

Bien que les conditions du marché du travail se soient améliorées au cours des dernières années, le Saguenay-Lac-Saint-Jean affiche toujours des écarts structurels de revenu, d'emploi et de chômage par rapport à la moyenne québécoise.

Selon un indice des disparités régionales de développement combinant les deux indicateurs que sont le revenu personnel disponible par habitant et le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean se classait l'an dernier au treizième rang des régions du Québec, à 89,8 % de la moyenne québécoise.

GRAPHIQUE 2



En 2000, le revenu personnel disponible par habitant du Saguenay-Lac-Saint-Jean représentait 88,9 % de la moyenne québécoise, comparativement à 86,0 % en 1989. De même, l'écart entre le taux d'emploi de la région et celui du Québec est passé de 10,1 en 1989 à 6,3 points de pourcentage en 2000. Quant à l'écart entre le taux de chômage du Saguenay-Lac-Saint et celui de l'ensemble du Québec, il a lui aussi diminué, passant de 2,4 à 2,0 points de pourcentage.

TABLEAU 2

DES ÉCARTS SIGNIFICATIFS

(taux de chômage, en %)

| | Saguenay– Lac-Saint-Jean | Ensemble du Québec | Écarts |
|--|-----------------------------|-----------------------|--------|
| Revenu personnel disponible par habitant en 1989 (en dollars) | 13 001 | 15 118 | -2 117 |
| Revenu personnel disponible par habitant en 2000 (en dollars) | 16 705 | 18 787 | -2 082 |
| Variation en dollars – 1989-2000 | 3 704 | 3 669 | – |
| Taux d'emploi des 15-64 ans en 1989 | 55,2 | 65,3 | -10,1 |
| Taux d'emploi des 15-64 ans en 2000 | 61,0 | 67,3 | -6,3 |
| Variation en points de % – 1989-2000 | 5,8 | 2,0 | |
| Taux de chômage en 1989 | 12,0 | 9,6 | 2,4 |
| Taux de chômage en 2000 | 10,4 | 8,4 | 2,0 |
| Variation en points de % – 1989-2000 | -1,6 | -1,2 | – |

Sources : Statistiques Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Même si nous constatons une amélioration relative par rapport à la situation qui prévalait dans la région il y a 12 ans, force est d'admettre que ces écarts de revenu et de chômage au Saguenay–Lac-Saint-Jean par rapport à la moyenne québécoise sont malheureusement encore bien réels. Ils existent depuis déjà plusieurs années bien que l'on constate, sur une longue période, qu'ils se sont amoindris comme en fait foi le tableau suivant :

TABLEAU 3

**DES ÉCARTS DE REVENU ET DE CHÔMAGE
OBSERVÉS DEPUIS DE NOMBREUSES DÉCENNIES**

| | 1961 | 1971 | 1981 | 1989 | 2000 |
|--|------|------|------|------|------|
| Revenu personnel disponible par habitant (ensemble du Québec = 100) | | | | | |
| • Saguenay–Lac-Saint-Jean | 72,2 | 77,5 | 91,2 | 86,0 | 88,9 |
| Taux de chômage | | | | | |
| • Saguenay–Lac-Saint-Jean | 08,6 | 15,4 | 13,4 | 12,0 | 10,4 |
| • Ensemble du Québec | 04,4 | 10,1 | 10,3 | 09,6 | 08,4 |
| • Saguenay–Lac-Saint-Jean en pourcentage du Québec | 196 | 153 | 130 | 125 | 124 |

Source : Office de planification et de développement du Québec, Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

LES PROBLÉMATIQUES DES RÉGIONS RESSOURCES

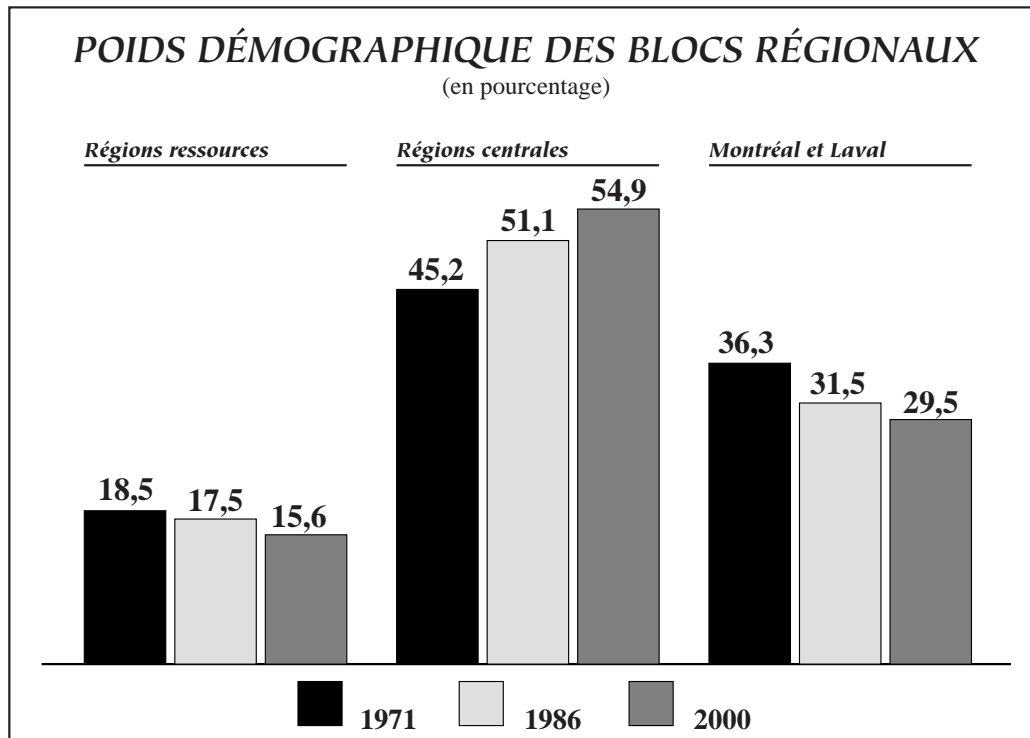
Comme vous êtes à même de le constater par le portrait que je viens de vous brosse, les régions ressources doivent faire face à un certain nombre de problématiques qui freinent leur développement économique. Ces problématiques peuvent être regroupées autour de trois difficultés principales :

- En premier lieu, l'économie des régions ressources est insuffisamment diversifiée. Entre autres, les activités manufacturières y sont moins développées que dans l'ensemble du Québec.
- En deuxième lieu, dans le secteur de l'exploitation des ressources – qui constitue une des assises fondamentales de leur économie – les régions sont confrontées à un contexte mondial difficile.
- En troisième lieu, les entreprises implantées dans les régions ressources ou qui souhaiteraient y investir ne disposent pas de certains outils correspondant à leurs besoins, en matière de financement particulièrement.

Ces difficultés contribuent par ailleurs à nourrir d'autres problèmes, d'ordre démographique notamment.

Ainsi, il est inquiétant de constater que depuis 1971, le poids démographique de la plupart des régions ressources est en constante régression. Le taux de croissance de la population de ces sept régions n'a été que de 3,2 % depuis 1971, comparativement à 22,3 % pour le Québec. Depuis 1991, on constate de plus une diminution nette de la population dans six des sept régions ressources, le Nord-du-Québec faisant exception. Cette tendance provient d'un faible taux de fécondité, d'un faible apport de l'immigration internationale et d'un solde migratoire interrégional négatif, en particulier chez les jeunes de 15 à 29 ans.

GRAPHIQUE 3



Vous conviendrez avec moi qu'une région qui se vide de ses jeunes est confrontée à un avenir plus qu'incertain et sérieusement hypothéqué. L'évolution du nombre de jeunes dans les régions ressources est donc une des questions majeures pour l'avenir de ces régions.

Entre 1986 et 2000, la population des moins de 30 ans a chuté de 24,8 % dans les régions ressources, pendant que la diminution observée dans l'ensemble du Québec n'était que de 11,5 %. Et s'il est vrai que la faible fécondité est une cause importante du vieillissement de la population dans la plupart des régions du Québec, une deuxième raison explique le phénomène dans les régions ressources où les jeunes ont tendance à quitter les régions au profit des grands centres.

Le départ des jeunes peut être illustré en suivant un même groupe d'âge sur deux périodes de recensement : les jeunes âgés entre 15 et 19 ans en 1986 et ceux qui sont âgés entre 25 et 29 ans en 1996. Une telle comparaison indique qu'après dix ans les régions ressources ont perdu 21,3 % de leurs jeunes, en bonne partie au profit des régions de Montréal et de Laval.

TABLEAU 4

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES ÂGÉS DE MOINS DE 30 ANS

| | Régions ressources | Régions centrales | Montréal et Laval | Ensemble du Québec |
|--|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| Population âgée de moins de 30 ans – 2000 | 440 111 | 1 542 113 | 796 509 | 2 778 773 |
| Poids dans la population totale en % – 2000 | 38,3 | 38,1 | 36,6 | 37,7 |
| Taux de variation en % – 1986-2000 | -24,8 | -5,5 | -13,9 | -11,5 |
| Cohorte des 25-29 ans par rapport à celle des 15-19 ans en 1986 – Variation en % | -21,3 | 1,4 | 22,7 | 3,5 |

Source : Institut de la statistique du Québec.

Les conséquences de ces départs sont dramatiques pour les régions ressources puisqu'ils ont plusieurs effets : ils réduisent le nombre d'adultes en âge d'avoir des enfants, ils privent les régions ressources des éléments les plus dynamiques et les mieux formés et ils diminuent la densité de population ainsi que les possibilités de développer des services adéquats.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la tendance des jeunes à quitter leur milieu d'origine. L'un des plus importants est sans nul doute le contexte économique qui ne leur a pas été favorable dans les régions ressources. Ainsi, entre 1989 et 2000, alors que la situation du marché du travail s'améliorait pour les jeunes dans les autres régions du Québec, ça n'a pas été le cas dans les régions ressources. En 2000, le taux de chômage chez les 15-29 ans était de 17,3 % dans les régions ressources, comparativement à 11,0 % dans les autres régions. Seulement un jeune sur deux travaillait comparativement à trois jeunes sur cinq ailleurs au Québec.

TABLEAU 5

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DES 15-29 ANS

(taux de chômage, en %)

| | Régions ressources | Régions centrales | Montréal et Laval | Le Québec |
|------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------|
| Taux de chômage – 1989 | 15,5 | 11,3 | 11,7 | 12,1 |
| – 2000 | 17,3 | 11,0 | 11,0 | 11,8 |
| Taux d'emploi – 1989 | 55,2 | 65,6 | 66,9 | 64,4 |
| – 2000 | 51,0 | 63,5 | 60,3 | 60,6 |

Source : Statistique Canada

Il est donc clair que si l'on veut inciter les jeunes à demeurer en région, un renforcement de la base économique est donc nécessaire afin d'accroître leurs possibilités d'emploi dans leur milieu d'origine.

De même, il apparaît évident, comme vous pouvez le constater à la lumière des informations que nous venons de vous livrer, que l'avantage de la disponibilité des ressources naturelles, qui a longtemps bénéficié aux régions ressources pour assurer leur développement, n'est plus suffisant à lui seul aujourd'hui pour leur permettre de combler les écarts économiques qui les démarquent des régions centrales. Pour y parvenir, le gouvernement du Canada, ainsi que le gouvernement du Québec, doivent faire plus en adoptant des mesures spécifiques à leur endroit qui contribueront à supporter la diversification de leur économie.

DES MESURES FISCALES SPÉCIFIQUES AUX RÉGIONS RESSOURCES

Il ne fait aucun doute que l'avenir des régions ressources dépend de l'élargissement de leurs activités, d'une valorisation accrue de leurs productions et d'un renforcement significatif de leur secteur manufacturier. Reconnaisant ce fait, le gouvernement du Québec a pris, à l'occasion de son dernier budget, des actions concrètes pour faciliter l'accroissement de la valeur ajoutée et la diversification de l'économie de ces régions.

Concrètement, le gouvernement du Québec a décidé d'utiliser dès 2001-2002 des mesures fiscales spéciales comme levier de développement économique au profit des régions ressources. Les mesures adoptées sont les suivantes :

Impôt zéro pour les PME manufacturières

Congé fiscal d'une durée maximale de 10 ans en faveur des PME manufacturières de la région (impôt sur le revenu, taxe sur le capital et taxe générale sur la masse salariale)

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de 2^e et 3^e transformation

Égale à 40 % des salaires des employés admissibles, l'aide est octroyée pendant une durée maximale de cinq ans

Objectifs : Ces mesures visent à augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification économique.

Crédit d'impôt destiné aux entreprises d'exploration minière

Objectif : Cette mesure vise à assurer la croissance du secteur des ressources.

Ces diverses mesures représentent un effort financier du gouvernement du Québec envers les régions ressources de 327 millions \$ sur une période de trois ans, dont 74,1 \$ millions \$ pour la seule région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces mesures fiscales s'ajoutent à celles déjà mises en place au cours des dernières années au profit des régions ressources que sont la création des Carrefours de la nouvelle économie (CNE), le crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium, et le crédit d'impôt remboursable mis en place pour la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et certaines régions maritimes du Québec.

Ces mesures fiscales font suite à des demandes répétées depuis des années par les principaux intervenants en développement économique des régions ressources et cadrent avec les priorités économiques régionales identifiées dans chaque milieu. Nous sommes convaincus que ces actions auront un impact positif majeur sur la croissance économique et l'emploi de nos régions... à la condition que leur mise en application demeure flexible et ne soit pas alourdie par un cahier de normes trop lourd. Ces mesures ont d'ailleurs été conçues pour entraîner rapidement d'autres investissements provenant des différents acteurs économiques.

UN DÉSÉQUILIBRE FISCAL DANS LES MESURES D'AIDE

Force est d'admettre que si le gouvernement du Québec a décidé d'utiliser des outils fiscaux pour venir en aide à nos régions, ce n'est pas le cas du gouvernement du Canada. En fait, s'il y a un déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces, ce que nous reconnaissons d'emblée, il en existe un autre dont les régions ressources font actuellement les frais.

En effet, alors même que le gouvernement du Québec n'hésite pas à mettre une partie de ses revenus fiscaux au profit du développement économique de nos régions ressources, nous ne retrouvons pas l'équivalent de telles mesures du côté du gouvernement canadien. En fait, depuis le non-renouvellement du programme Fonds pour la création d'emplois qui prévoyait l'octroi de subventions à la création d'emplois dans les régions à fort taux de chômage, on ne retrouve plus au niveau du gouvernement canadien aucun programme d'aide s'adressant spécifiquement aux régions ressources.

Il faut se rappeler que la marge de manœuvre budgétaire du gouvernement du Canada est beaucoup plus importante que celle du gouvernement du Québec. En effet, il est reconnu qu'alors que nos deux gouvernements, canadien et québécois, retirent sensiblement les mêmes revenus de fiscalité, le gouvernement du Québec est celui qui doit assumer les programmes les plus coûteux dont les dépenses s'y rattachant augmentent plus rapidement.

ARRIMAGE CANADIEN NÉCESSAIRE

À titre d'acteurs importants du développement économique, nous sommes d'avis que le gouvernement du Canada doit, à l'instar du gouvernement du Québec, reconnaître les problématiques particulières que vivent les régions ressources et utiliser lui aussi l'adoption de mesures fiscales spécifiques comme levier de développement de ces régions. Il s'agit certainement là d'une piste de solution qui pourrait s'avérer intéressante pour les régions ressources du Québec ainsi que pour plusieurs autres régions du Canada vivant des situations semblables à la nôtre.

Une telle forme d'aide, soutenue par les deux paliers de gouvernement, contribuerait structurellement à réduire de façon significative ces écarts de chômage et de développement économique qui se perpétuent depuis des années au détriment de nos populations. De plus, dans le contexte actuel de mondialisation de l'économie, la seule disponibilité des richesses naturelles n'est plus suffisante pour assurer aux régions ressources les mêmes chances de développement et de croissance économique que les régions centrales. Elles ont besoin d'un coup de pouce supplémentaire significatif et harmonisé aux deux paliers de gouvernement.

UNE AIDE FISCALE AMPLIFIÉE

L'arrimage du gouvernement canadien aux mesures fiscales québécoises permettrait aux entreprises des régions ressources de recevoir une aide supplémentaire très significative. Les économies fiscales qu'elles pourraient enregistrer du Canada seraient même supérieures à celles provenant du gouvernement du Québec puisque les taux d'imposition des entreprises à Ottawa sont plus élevés qu'à Québec. Le tableau suivant brosse le portrait des économies annuelles imputables au congé fiscal québécois et celles que pourrait générer un éventuel congé fiscal semblable au niveau canadien.

TABLEAU 6

**ÉCONOMIES ANNUELLES IMPUTABLES AU CONGÉ FISCAL QUÉBÉCOIS
DE 10 ANS ET À UN HYPOTHÉTIQUE CONGÉ ÉQUIVALENT AU CANADA**

(Impôt sur le revenu d'entreprises actives au 31 décembre 2001)

Cas 1 : Revenu imposable (entreprise active) 10 000 \$

Économie annuelle

| | | |
|-------------------------|---------|--------------|
| Québec : | 9,04 % | 904,00 \$ |
| Canada : | 13,12 % | 1 312,00 \$ |
| Total : | | 2 216,00 \$ |
| Économie sur 10 ans : | | 22 160,00 \$ |
| Ratio Québec / Canada : | | 1.45 |

Cas 2 : Revenu imposable (entreprise active) 100 000 \$

Économie annuelle

| | | |
|-------------------------|---------|---------------|
| Québec : | 9,04 % | 9 040,00 \$ |
| Canada : | 13,12 % | 13 120,00 \$ |
| Total : | | 22 160,00 \$ |
| Économie sur 10 ans : | | 221 600,00 \$ |
| Ratio Québec / Canada : | | 1.45 |

Cas 3 : Revenu imposable (entreprise active) 300 000 \$

Économie annuelle

| | | |
|-------------------------|--|---------------|
| Québec : | 9,04 % | 27 120,00 \$ |
| Canada : | 13,12 % (premier 200 000 \$) | 39 960,00 \$ |
| | 22,12 % (entre 200 000 \$ et 300 000 \$) | 22 120,00 \$ |
| Total : | | 88 600,00 \$ |
| Économie sur 10 ans : | | 886 000,00 \$ |
| Ratio Québec / Canada : | | 2.29 |

Cas 4 : Revenu imposable (entreprise active) 500 000 \$

Économie annuelle

| | | |
|-------------------------|--|-----------------|
| Québec : | 9,04 % | 46 200,00 \$ |
| Canada : | 13,12 % (premier 200 000 \$) | 65 600,00 \$ |
| | 22,12 % (entre 200 000 \$ et 300 000 \$) | 22 120,00 \$ |
| | 28,12 % (plus de 300 000 \$) | 58 240,00 \$ |
| Total : | | 189 160,00 \$ |
| Économie sur 10 ans : | | 1 891 600,00 \$ |
| Ratio Québec / Canada : | | 3.16 |

EN GUISE DE CONCLUSION

Nous croyons sincèrement que l'existence simultanée de deux champs fiscaux concurrents (celui du Québec et celui du Canada) gérés par deux paliers de gouvernements travaillant chacun sur des agendas non coordonnés ont produit cette situation. Celle-ci représente, à notre avis, un bel exemple des conséquences qu'entraîne, pour des régions comme la nôtre, l'existence de ces deux champs concurrents.

Le gouvernement du Québec a agi dans le bon sens. Nous souhaitons maintenant que le gouvernement canadien démontre la même sensibilité envers les régions ressources et les problématiques particulières qu'elles vivent en adoptant des mesures fiscales semblables et arrimées à celles du gouvernement du Québec. Nos chances de réussite économique en seront d'autant meilleures.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce mémoire.

L'Association des CLD du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Septembre 2001

